



Réunion du Comité Syndical

du 28 novembre 2007

CS - 4.09

Convention de mise à disposition de terrains pour la construction d'une déchetterie avec la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Monsieur Président expose à l'assemblée délibérante que le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a approuvé le principe d'une localisation de la future déchetterie de DANJOUTIN dans les emprises du quai de transfert du S.E.R.T.R.I.D.

Le S.E.R.T.R.I.D proposerait dans ce cadre la mise à disposition des terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement.

Cette mise à disposition serait consentie à titre gratuit, selon les termes de la convention jointe à la présente.

Ceci exposé,

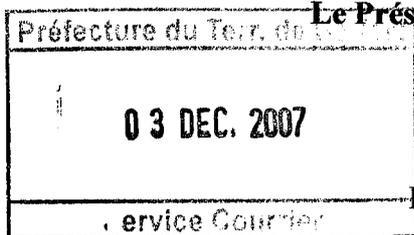
A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise à disposition de terrains destinés à la construction d'une déchetterie, à intervenir avec la Communauté de l'Agglomération Belfortaine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de cette convention.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 3 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le - 3 DEC. 2007**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT